

Lettre d'information

Juillet 2021

SOMMAIRE

LE MOT DU MAIRE

FINANCES

ECHO DU RPI

TRAVAUX

VIE PRATIQUE



Pensez à consulter le site internet de la commune !

<http://lanmerin.com>

LE MOT DU MAIRE



Depuis près de 18 mois, notre quotidien a été impacté par la crise sanitaire. Depuis, la face du monde a changé. La lutte contre cette pandémie est au centre de nos préoccupations quotidiennes. Je souhaite exprimer en votre nom à tous, l'immense gratitude que nous avons pour nos soignants, hospitaliers ou libéraux. Je pense aussi aux commerçants, aux entrepreneurs qui subissent de plein fouet cette crise. Je remercie aussi les enseignants et le personnel communal pour la gestion de cette crise. Cependant, le retour à la vie « normale » n'est sans doute pas encore pour demain. Mais soyons positifs et avançons ensemble.

Un lotissement de 12 lots à Kerello devait voir le jour en 2020, ce projet a été stoppé suite aux problèmes liés à la conception de la station d'assainissement. Les travaux sont prévus pour fin 2021. La commercialisation des lots sera effectuée par la SEM de Lannion-Trégor Communauté.

Depuis le début du mandat, quelques gros travaux ont été réalisés. Pour cela, nous avons bénéficié du plan de relance du Gouvernement à hauteur de 80 % de subvention pour la réfection de la toiture du presbytère ainsi que pour le remplacement de la chaudière de la salle polyvalente. Nous nous sommes dotés d'un défibrillateur à la mairie, nous avons remplacé le portail de l'école, installé un nouveau columbarium et construit de nouvelles cavurnes.

En attendant de nous retrouver, l'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter un bel été.

Le Maire
Jean-François SALIOU

Restons prudents ! Protégeons-nous ! Protégeons nos proches et notre vie en société !

FINANCES



Dépenses de fonctionnement		Recettes de Fonctionnement	
Charges à caractère général	68 775 €	Atténuation de charges	10 000 €
Charges de personnel	188 830 €	Produits de gestion courante	14 852 €
Participations et indemnités	48 595 €	Impôts et taxes	162 654 €
Charges financières	8 625 €	Dotations et participations	138 629 €
Divers	5 040.40 €	Autres produits	20 994 €
Virement à la section d'investissement	29 763.60 €	Divers	2 500 €
Total	349 629 €	Total	349 629 €

Les taux d'imposition communaux restent inchangés pour 2021

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Travaux	139 899.55 €	Subventions	30 186 €
Dépenses financières	27 660 €	Recettes financières	86 457.35 €
		Virement de la section de Fonctionnement	29 763.60 €
Divers	3 366.76 €	Divers	24 519.36 €
Total	170 926.31 €	Total	170 926.31 €

Réfection de la toiture du presbytère :

Dépenses : 26 405 € HT

Subvention : 21 124 €

Remplacement de la chaudière de la salle polyvalente

Dépenses : 9 610 € HT

Subvention : 7 688 €



ÉCHO DU RPI

Les enfants scolarisés à Langoat ont pu visiter leurs futurs locaux le vendredi 02 juillet. Ils ont profité de la pelouse de l'école pour un pique-nique à l'heure du déjeuner avec les enfants scolarisés à Lanmérin.

Les enfants de l'école de Lanmérin sont allés en sortie scolaire à Trégastel le lundi 05 juillet. L'école a été divisée en deux groupes. Un groupe le matin et l'autre l'après-midi. Les enfants ont pu s'initier au poney malgré les conditions climatiques très défavorables.

Pour la rentrée prochaine, l'école accueillera 40 élèves dont 8 en CP, 14 en CE1 et 18 en CE2.

Madame Annabelle EVANO assurera l'enseignement aux CP et CE1, Monsieur Stéphane GUYOMARCH, celui des CE2.

La liste des fournitures scolaires est consultable sur le site internet de la mairie, rubrique école.

Les enfants de Lanmérin passant en 6^{ème} recevront courant septembre, une calculatrice et un bon d'achat de 20 € lors d'une cérémonie à la mairie. Les intéressés seront contactés par la mairie.

TRAVAUX EFFECTUÉS

Columbarium



Toiture du presbytère



Portail de l'école



Défiibrillateur



VIE PRATIQUE



COLLECTE DES ENCOMBRANTS 2021

La prochaine collecte des encombrants aura lieu le mardi 12 octobre. La collecte se fait une fois par trimestre sur inscription au 02.96.05.55.55 ou collecte.dechets@lannion-tregor.com.

Le dépôt des encombrants est limité à 2m³. Les agents ne rentrent pas dans les propriétés. Les encombrants doivent être déposés devant la maison et triés (bois/ferraille/plastique, etc...). La collecte se fait entre 8h30 et 17h00, en cas d'une forte demande les agents passeront le lendemain.

Les déchets inertes/gravats et les déchets dangereux sont interdits et sont à déposer dans la déchèterie la plus proche.



CENTRE DE VACCINATION

Un centre de vaccination est ouvert tout l'été à la salle des Ursulines de Lannion. Le vaccin administré est celui de Pfizer, il est gratuit et ouvert à tous dès 12 ans depuis le 15 juin.

Le formulaire d'autorisation parentale à la vaccination contre la Covid-19 est disponible en ligne et doit être rempli et signé avant l'arrivée ou à l'arrivée dans le centre de vaccination. Ce formulaire est disponible sur :

https://solidaritesante.gouv.fr/IMG/pdf/fiche_-_autorisation_parentale_vaccin_covid-19.pdf.



NOUVELLE CARTE D'IDENTITÉ

La nouvelle carte nationale d'identité au format proche d'une carte bancaire sera déployée dans la France entière à partir du 02 août 2021. Cette carte hautement sécurisée assure une protection optimale des données à caractère personnel.

Elle est dotée de technologies innovantes pour lutter contre l'usurpation d'identité. La validité de la carte est de 10 ans.



SERVICE NATIONAL UNIVERSEL

SERVICE NATIONAL UNIVERSEL

Le service national universel s'adresse à tous les jeunes français, garçons et filles entre 15 et 18 ans. Il comporte un séjour de cohésion et une mission d'intérêt général. Chaque jeune peut ensuite poursuivre une période d'engagement sur la base du volontariat, entre 16 et 25 ans. Plus d'information sur : snu.gouv.fr



SERVICE CIVIQUE

C'est un engagement volontaire au service de l'intérêt général ouvert aux 16-25 ans, élargi à 30 ans aux jeunes en situation de handicap. Accessible sans condition de diplôme, le Service Civique est indemnisé et s'effectue en France ou à l'étranger. Plus d'information sur : service-civique.gouv.fr. Le statut du jeune volontaire est spécifique. Vous n'êtes ni salarié, ni stagiaire, ni bénévole. Vous ne percevez pas de salaire, mais une indemnité.

Vous bénéficiez des avantages suivants :

- Indemnité mensuelle minimale de 522,87 € brut (soit 473,04 € net)
- Prestation d'un montant minimum de 107,59 € net en nature ou en espèces correspondant aux frais d'alimentation ou de transport



LA JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ

La journée défense et citoyenneté (JDC) est une journée d'information sur les droits du citoyen, ses devoirs et le fonctionnement des institutions. La JDC fait suite au recensement citoyen à faire à la mairie dès votre 16^{ème} anniversaire (parfois appelé *recensement militaire*).



LE BRUIT (extrait de l'arrêté préfectoral du 27 février 1990)

- Toute personne utilisant dans le cadre de ses activités professionnelles, à l'intérieur de locaux ou en plein-air, sur la voie publique ou dans des propriétés privées, des outils ou appareils, de quelque nature qu'ils soient, susceptibles d'occasionner un bruit ou une vibration intense et perturbant le repos ou la tranquillité des voisins, doit interrompre ces travaux entre 20 heures et 7 heures et toute la journée des dimanches et jours fériés sauf en cas d'intervention urgente ou de travaux agricoles ne pouvant être réalisés durant la journée.
- Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :
 - Les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 19 h 30
 - Les samedis de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00
 - Les dimanches et jours fériés de 10 h 00 à 12 h 00.
- Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier les chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.



ENTRETIEN DES TROTTOIRS ET DES CANIVEAUX

Ces règles sont applicables, au droit de la façade ou clôture des riverains,

- Pour les trottoirs, sur toute leur largeur
- Ou s'il n'existe pas de trottoir, à un espace de 1,50 m de largeur

Entretien

En toute saison, les propriétaires ou locataires sont tenus de balayer les fleurs, feuilles, fruits provenant d'arbres à proximité plus ou moins immédiate, sur les trottoirs ou banquettes jusqu'au caniveau en veillant à ne pas obstruer les regards d'eaux pluviales. **Un désherbage par arrachage, binage ou par tonte est recommandé. Le recours à des produits phytosanitaires est strictement interdit. Cette interdiction ne s'applique pas aux produits de biocontrôle, aux produits qualifiés à faible risque, ni aux produits dont l'usage est autorisé dans le cadre de l'agriculture biologique.** L'entretien en état de propreté des avaloirs placés près des trottoirs pour l'écoulement des eaux pluviales est à la charge de la commune.

Taille des haies

Les haies doivent être taillées à l'aplomb du domaine public et leur hauteur doit être limitée à 2 mètres, voire moins là où le dégagement de la visibilité est indispensable à savoir à l'approche d'un carrefour ou d'un virage.

Élagage

En bordure des voies publiques, l'élagage des arbres et des haies incombe au riverain qui doit veiller à ce que rien ne dépasse de sa clôture sur la rue.

PRIX 2021 « ZÉRO PHYTO »

La commune de Lanmérin vient de se voir décerner le prix « Zéro phyto 2021 ». La pratique exemplaire de notre commune pour l'entretien des espaces publics est ainsi saluée par la Région Bretagne.



FIBRE OPTIQUE

Le déploiement a démarré en 2014 sous la maîtrise d'ouvrage du Syndicat Mixte « Mégalis Bretagne » et doit se poursuivre jusqu'en 2026, avec pour objectif de raccorder tous les logements, entreprises et administrations bretons en Très Haut Débit, aussi bien en zone rurale qu'en zone urbaine. A l'horizon 2030, tous les Bretons devraient avoir accès au très haut débit via la fibre optique qui permet une connexion internet très rapide. Sur notre territoire, Orange finance le déploiement sur la commune de Lannion. Ailleurs, ce sont les collectivités territoriales, avec l'appui de l'Etat et de l'Europe qui financent la construction du réseau jusqu'à l'abonné. Le raccordement d'une habitation à ce nouveau réseau est évalué à 2 000 €, LTC participa à hauteur de 445 € par raccordement.

Attention au démarchage : plusieurs entreprises, collectivités et particuliers bretons ont récemment reçu un courrier émanant d'un organisme proposant la réalisation de raccordement au très haut débit. Ces démarches n'ont aucun lien avec le projet Bretagne Très Haut Débit. Mégalis Bretagne invite donc les collectivités, les particuliers et les entreprises à faire preuve de la plus grande vigilance quant à la nature des offres proposées par ce type de structures, notamment lorsque celles-ci sollicitent des données personnelles. Le déploiement de la fibre optique sur la commune de Lanmérin devrait être réalisé fin 2022-début 2023

STATUE SAINT MÉRIN

L'argent nécessaire à la construction de la statue a été récolté soit 15 000 €. La municipalité remercie Madame Marie-Noëlle LE ROLLAND, à l'initiative du projet, Monsieur Jean LESTIC qui l'a épaulée ainsi que le sculpteur Raphaël MARIEN. Nous remercions également les donateurs qui ont participé au financement ainsi que la personne qui a fait un don anonyme de 9 700 € pour qu'enfin la statue puisse voir le jour. La statue a pu rejoindre les autres à la Vallée des Saints en mai 2021.



HORAIRES OUVERTURE DE LA MAIRIE

La mairie est ouverte du lundi au samedi de 08 h 30 à 12 h 30. Joignable au 02.96.38.05.24 ou mairie.lanmerin@orange.fr